

Frais de pension-scolarité et activités diverses

Année scolaire 2020/2021

Formations	Régime	Montant annuel TTC	Détail du montant annuel						
			Scolarité	Hébergement	Restauration	Adhésion à la MFR	Voyage d'études	Photo de classe	Don aux MFR dans le monde
4 ^{ème} EA	Interne	1 777 €	581	264	898	20		12	2
	DP	1 513 €	581	/	898	20		12	2
3 ^{ème} EA	Interne	1 977 €	581	264	898	20	200	12	2
	DP	1 713 €	581	/	898	20	200	12	2
CAPa SAPVER (1 ^{ère} année)	Interne	1 806 €	591	269	912	20		12	2
	DP	1 537 €	591	/	912	20		12	2
CAPa SAPVER (2 ^{ème} année)	Interne	2 006 €	591	269	912	20	200	12	2
	DP	1 737 €	591	/	912	20	200	12	2
2 ^{de} BAC PRO SAPAT	Interne	1 924 €	630	288	972	20		12	2
	DP	1 636 €	630	/	972	20		12	2
1 ^{ère} BAC PRO SAPAT	Interne	2 124 €	630	288	972	20	200	12	2
	DP	1 836 €	630	/	972	20	200	12	2

Informations aux familles

Bourses nationales (sauf pour les formations en apprentissage)

↳ Les bourses nationales sont destinées à aider les familles à payer les frais de pension.

Pour calculer la simulation du montant éventuel de vos bourses nationales, vous pouvez vous rendre sur le site internet : <https://bourses-calculateur.education.gouv.fr/Lycees.php> (pour les simulations pour les 4^{ème} et 3^{ème} saisir la classe : 1^{ère} année de CAP)

Pour faire ce calcul, relevez le revenu fiscal de référence de votre avis d'imposition 2020 (revenus 2019).

↳ En cas d'attribution, les bourses nationales sont attribuées pour la durée de la formation.

↳ Si votre enfant est **actuellement boursier**, nous fournir la notification d'attribution des bourses nationales que vous avez dû recevoir par courrier lors de la **1^{ère} année d'attribution**

↳ Si votre enfant n'est pas boursier, il faut déposer une demande de bourses auprès de votre établissement actuel, où est scolarisé votre enfant en 2019/2020. (**pour les élèves sortant de 3^{ème} qui souhaitent entrer en CAPa 1^{ère} année ou en Sde BAC PRO**).

↳ **Si votre fils ou fille entre** en classe de 4^{ème}, 3^{ème}, CAPA 2^{ème} année SAPVER ou 1^{ère} BAC PRO SAPAT, vous devez faire une nouvelle demande de bourses nationales auprès de la MFR de Coullans.